

Conclusions de la conférence

André Vallotton, Président du Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

Voici venu le moment, après ces journées riches et animées, de passer aux conclusions de notre manifestation.

Vu la complexité et la variété des sujets traités, nous avons renoncé, contrairement à nos dernières réunions, à soumettre des résolutions à votre approbation.

Nous nous contenterons de vous présenter une synthèse réorganisée des points marquants évoqués au cours de ces deux jours.

Nous commencerons par un constat qui a été rappelé à de nombreuses reprises au cours de nos travaux, pour poursuivre par des propositions de solutions au problème qui aura servi de fil rouge et terminerons par quelques principes qui devraient continuer à guider l'exécution des peines au cours de ces prochaines années.

Commençons par le premier constat.

La majorité des pays du Conseil de l'Europe sont actuellement confrontés à deux phénomènes qui les touchent tous, même si c'est encore à des degrés divers.

La nature de la délinquance change, tout comme les sociétés, et la mobilité de la délinquance suit la globalisation.

Cette mutation de la criminalité provoque des réactions populaires et politiques qui influencent fortement le fonctionnement de la justice et celui de l'exécution des peines.

Les conséquences de ces pressions se font sentir dans la majorité des pays. La durée de la détention préventive se rallonge comme celle de la durée des peines exécutées. Les courtes peines se multiplient et on ne peut que constater en de nombreux endroits une extension progressive du filet pénal.

Cette surpopulation et cette surcharge structurelle ne sont pas sans conséquences sur les condamnés comme sur les institutions.

Les ressources financières n'étant pas inépuisables, la multiplication des cas à traiter diminue le niveau de prestations individuelles possible, multiplie les tensions, porte atteinte à la dignité des personnes et accroît les problèmes d'ordre et de sécurité. La plus grande promiscuité et le manque de ressources fragilisent la population délinquante et rendent leur réinsertion encore plus difficile.

Les conditions de travail du personnel se dégradent et ce dernier vit des problèmes de stress, de fatigue et des tensions qui vont en s'accroissant.

Et le domaine pénitentiaire ne ressemble, hélas, pas aux compagnies aériennes. Si des avions low cost peuvent encore voler avec un niveau de risques admissible, un budget de fonctionnement et d'investissement faible dans le domaine de l'exécution des peines ne peut assurer l'efficacité du traitement. Il conduit en fin de parcours à un rallongement ou à une multiplication des séjours carcéraux et à un coût final supérieur à celui d'une action initiale de bon niveau.

Il est donc indispensable de sortir au plus vite de ce cercle vicieux avant que les ressources ne se raréfient encore.

En ce qui concerne la délinquance étrangère, qui est une des causes de ce problème, notre conférence de l'année passée a montré que la résolution des difficultés dépassait le seul domaine pénitentiaire. Le transfèrement vers le pays d'origine reste marginal, et l'efficacité dissuasive ou éducative des sanctions ne permet pas de réguler les problèmes migratoires. D'autres principes de gestion doivent donc être utilisés.

Mais dans les autres domaines, des changements ou la généralisation de pratiques expérimentales peuvent avoir des effets non négligeables, tout comme l'adoption de nouveaux principes de fixation et d'exécution.

Tout d'abord, une réduction de la récidive, donc un raccourcissement des durées d'incarcération, est possible moyennant un certain nombre d'aménagements des régimes carcéraux. La normalisation de la vie carcérale, l'autonomisation des parcours individuels et l'individualisation de l'exécution de la peine constituent des piliers de changement prometteurs.

Le passage d'un détenu objet à un détenu sujet, maître de son propre destin et agissant dans le cadre d'une évolution accélérée par les soutiens en vue de son propre changement est le nouveau pivot du traitement carcéral.

Il ne s'agit plus seulement de corriger, d'agir sur les faiblesses et de faire changer en force mais d'aider le condamné à découvrir et à choisir de nouveaux objectifs de vie, à trouver des conditions d'insertion favorables ainsi que lui donner la possibilité d'acquérir les compétences et la maîtrise des outils qui lui permettront d'atteindre ses nouveaux objectifs. Il s'agit, parallèlement, de l'accompagner au cours de ses essais, de ses rechutes et de ses réussites vers le renoncement au crime, le "*Désistement*" cher à Farral ou à Mc Neill et vers l'adoption d'un nouveau modèle de vie.

En termes d'outils et de compétences, il ne s'agit pas, comme trop souvent fait, de lui mettre à disposition des outils du siècle passé, mais de lui fournir les connaissances et compétences les plus modernes, qui lui permettront de réussir son intégration.

Le programme informatique disponible à Beveren est à ce titre exemplaire. Il correspond aux besoins et aux pratiques des nouvelles générations et peut constituer un outil de formation et de normalisation particulièrement utile.

L'architecture de cette nouvelle prison, selon les dires du Directeur général, ne constitue quant à elle qu'une étape intermédiaire vers l'établissement pavillonnaire, vers le village carcéral qui sera l'expression de la pleine normalisation de la vie pénitentiaire qu'il souhaite. La génération suivante des prisons belges devrait atteindre ce but.

Mais le changement des régimes carcéraux ne suffira pas.

Les pays qui ont obtenus une baisse spectaculaire de leur population carcérale l'ont tous atteint grâce à une nouvelle politique pénale.

Seuls la dépénalisation de certains comportements, le raccourcissement de certaines sanctions et l'usage de sanctions dans la communauté leur ont permis des résultats tangibles:

- De nombreux conflits mineurs peuvent en effet être résolus sans l'aide de la justice. La médiation ou la réparation y parviennent sans difficulté.
- Le rallongement des peines privatives de liberté ne constitue pas un facteur supplémentaire de sécurité ou de dissuasion, au contraire de la certitude de la réaction pénale dont l'importance n'a pas été soulignée que par les magistrats présents.

- Et par conséquent, l'enfermement devrait être réservé aux personnes causant des risques sérieux à la communauté.

C'est donc à juste titre que la majorité des exposés ont insisté sur la dépenalisation et sur l'usage accru d'alternatives à l'enfermement.

Mais, comme pour la prison moderne, leur usage efficace exige de nouvelles pratiques évoquées au cours de ces deux jours.

Les principes d'intervention concernant les alternatives à l'enfermement sont les mêmes que ceux qui ont été évoqués pour la nouvelle prison. Il s'agit là aussi de travailler avec un condamné sujet et de l'accompagner et de le contrôler le long de son parcours. L'intervention, pluridisciplinaire, exige une collaboration étroite, une ouverture, une complémentarité et une transparence qui sont en rupture avec l'esprit de la peine classique.

Le passage de la prison à la communauté ou le traitement dans cette dernière exigent également la mobilisation de nouveaux acteurs professionnels et civils et la création de passerelles, de coordinations et de voies de communication fluides entre leurs interventions. La chaîne d'exécution s'élargit, se ramifie, s'étend à la société externe et le traitement exige la fin du cloisonnement et la mise en place d'un véritable réseau de prise en charge.

Et il ne peut avoir une utilisation rationnelle des alternatives à l'enfermement sans la multiplication des concertations et des échanges au sein de la chaîne pénale tout entière, par exemple grâce à la généralisation de l'usage de rapports présententiels et grâce à des contacts étroits entre décideurs et exécutants.

Les exposés et les discussions nous ont également montré toute l'importance d'un partenaire désormais incontournable: le Service de probation qui doit à la fois jouer un rôle d'aide, de contrôle et de coordination des diverses interventions dans la communauté et également d'interface entre le milieu fermé et le milieu ouvert.

Nos discussions nous ont permis de constater que si des progrès sensibles ont été faits en ce qui concerne sa reconnaissance, l'ombre de la prison cache encore trop souvent les activités de ces services ainsi que l'ensemble des prestations offertes en milieu ouvert.

Pourquoi ne pas quitter le concept d'une Conférence des directeurs des administrations pénitentiaires avec invitation aux Services de probation pour réunir désormais une nouvelle Conférence des administrations pénitentiaires et des services de probations qui constituerait le moteur de cette reconnaissance? Cela représenterait une étape importante vers la résolution de conflits de compétence et vers une clarté des rôles qui laissent encore parfois à désirer.

Des ajustements sont donc encore nécessaires pour aboutir à un processus de suivi sans coutures, dans lequel les interventions pourront se compléter et se succéder en souplesse et en harmonie.

D'autres efforts doivent également encore être faits, tant en termes d'information que de mise en place de nouvelles pratiques, pour sortir pleinement du tout carcéral et proposer une palette de peines diversifiées et correspondant aux besoins individuels. Et cette nouvelle culture doit encore s'enraciner dans les esprits

Mais les premières expériences faites sont intéressantes. Elles montrent la valeur des nouvelles approches correctionnelles et la pertinence et l'efficacité de ces nouveaux outils mis en place dans la communauté.

Elles peuvent contribuer effectivement à la réduction de la population carcérale et à une meilleure utilisation des ressources.

A nous, donc, d'expliquer ces nouvelles approches et de les défendre face aux réactions émotionnelles et irrationnelles qui ne conduisent qu'à la création de tensions et de peurs et à une diminution de l'efficacité des sanctions pénales.